

serait composé de députés et aurait pour seule tâche non pas d'étudier seulement les prévisions budgétaires de la manière très superficielle dont on le fait présentement, mais aussi de faire un examen des documents de travail. Les fonctionnaires et les membres du gouvernement ne pourraient siéger à côté du président, mais y assisteraient plutôt à titre de témoins que l'on pourrait interroger au lieu de leur poser les questions polies qu'on leur adresse présentement.

Nous devrions, je crois, aller plus loin en étudier l'opportunité de référer au comité plénier de la Chambre le budget des ministères. Il est possible que certains budgets soient si complexes qu'il serait impossible à la Chambre de les étudier tous en une session, mais on pourrait donner à l'opposition le choix des ministères dont elle veut étudier le budget. Ces crédits seraient déposés ici, à la Chambre, et recevraient une certaine publicité; l'étude pourrait se faire sans que puissent intervenir, comme cela se produit parfois, pour imposer leur volonté des présidents partisans, comme c'est le cas dans certains comités.

Il est important d'étudier cette possibilité et je demande au gouvernement de le faire, car il doit y avoir restriction des pouvoirs permettant au gouvernement de recueillir des renseignements qu'il garde pour lui. Autrement, le régime sera inefficace et tout comme les simples députés du parti gouvernemental sont devenus les pions du pouvoir, nous sommes en voie de devenir les victimes du manque d'information parce que notre régime s'est révélé inefficace. Notre pays serait plus fort, les Canadiens plus informés et le Parlement plus efficace si des propositions semblables à celles du député étaient adoptées.

Des voix: Le vote.

M. J. A. Jerome (Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'aimerais intervenir un instant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas vous qui êtes censé le faire.

M. Jerome: J'aimerais m'inscrire en faux contre une des observations que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a faite dans son discours. Il a donné à entendre qu'après tout le travail qui s'est fait pour établir le régime des comités dans le cadre du nouveau Règlement, pour renvoyer d'office aux comités toutes les prévisions budgétaires afin de permettre à de petits groupes de députés, à ceux qui veulent se donner la peine de se renseigner qui ont assez d'énergie pour vouloir apprendre à se familiariser avec tel ou tel domaine, à ceux qui désirent et qui veulent s'en donner la peine et avoir l'occasion de poser des questions non pas à un seul ministre à la fois, comme ici à la Chambre, mais à plusieurs ministres et même aux hauts fonctionnaires des divers ministères en cause dans le sujet à l'étude, et ainsi avoir l'occasion de poser une foule de questions pour aller au fond des choses. Le député préférerait voir les prévisions revenir à la Chambre où il y a beaucoup plus de députés qui veulent poser des questions, où il est beaucoup plus difficile d'accuser un ministre ou un député au pied du mur et de le talonner jusqu'à ce qu'il ait donné une réponse satisfaisante. Ce qui s'est

Protection de la vie privée

passé, c'est que ce système-ci a donné aux députés énergiques qui siègent en face de moi la possibilité sans précédent de placer un ministre dans cette situation devant le comité et de lui poser des questions jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits. Le côté scandaleux de l'affaire, c'est que dans presque tous les cas les députés qui siègent en face ne font pas un travail suffisant en dépit des nombreux moyens de recherche qui leur sont fournis. On peut excuser cette carence de l'opposition. Mais on ne peut pas laisser passer leur témérité et leur effronterie d'essayer de rejeter le blâme sur les présidents des comités et de les accuser de partialité et de subjectivité, ce qui ajoute l'insulte au préjudice et qui me fait intervenir.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Nous avons un problème d'horloge. Comme les députés peuvent s'en rendre compte, l'horloge qui est à ma droite indique 6 h 50 mais celle qui est en face de moi indique 6 heures. Il est 6 heures.

[Français]

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

BILL CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

CRÉATION DES INFRACTIONS AYANT RAPPORT À L'INTERCEPTION DE COMMUNICATIONS PRIVÉES AU MOYEN DE CERTAINS DISPOSITIFS

La Chambre reprend l'étude du bill C-176, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la responsabilité de la Couronne et la loi sur les secrets officiels, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 20 de M. Lang.

M. Ron Atkey (St. Paul's): J'invoque le Règlement dès le début de nos délibérations pour signifier mon intention de retirer la motion n° 1 qui tend à modifier le titre du bill. Je le fais maintenant pour faciliter les travaux de la Chambre et pour donner aux députés une idée de ce qui reste à faire ce soir. Je peux dire, en retirant cette motion, que je ne retire nullement les remarques que j'ai faites à son sujet au comité permanent de la justice et des questions juridiques, où j'ai précisé qu'elle visait à signaler au gouvernement et à la population du Canada qu'avec la protection de la vie privée...